



Chers parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription, la fiche sanitaire et le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie).

Merci de retourner les fiches d'inscription et sanitaire au personnel de la garderie

Concernant le règlement intérieur, il vous est demandé de le lire attentivement, de le conserver puis de signer et de retourner le coupon se trouvant en fin de règlement.

Outre la fin de la gratuité de la garderie, nous attirons votre attention sur **l'art. 2.8. du règlement**:

« L'enfant doit respecter les règles de vie de la collectivité, il doit garder une attitude correcte vis-à-vis des autres enfants, des animateurs et du personnel de service. Il doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition.

Si l'enfant se trouve dans une des situations suivantes : non-respect des règles de vie, dégradation du matériel et des locaux ou production de violence verbale ou physique, il recevra un avertissement de conduite de la part du responsable. Si son comportement ne se modifie pas, les parents seront avertis afin de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien de l'enfant et la bonne marche du service. En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la structure.

Les parents s'engagent à répondre favorablement aux entretiens demandés par l' élu responsable en cas de problème et à respecter les règles de fonctionnement de la structure. Réciproquement, cet élu se tient à la disposition des responsables des enfants pour tout problème ou toute difficulté que pourrait rencontrer leur enfant dans la structure. »

Afin d'améliorer le suivi et l'organisation des activités en garderie et cantine, le personnel périscolaire pourra donc vous signaler d'éventuels problèmes de comportement quand vous récupérez votre enfant. Nous vous rappelons que des exclusions temporaires ou définitives peuvent être prononcées en cas de manquements répétés au règlement intérieur.

Dans un souci d'amélioration du service et de prise en charge de vos enfants, merci également de faire part au personnel périscolaire de toutes remarques ou difficultés rencontrées.

La rentrée 2023 étant placée sous la lutte du harcèlement scolaire, notre personnel a été sensibilisé à cette problématique et sera particulièrement vigilant au « bien vivre » à l'école.

LA MUNICIPALITE